



Signataires : Delphine Bachmann, Jean-Marc Guinchard, Olivier Cerutti, Xavier Magnin, Jacques Blondin, Jean-Luc Forni, Bertrand Buchs, Sébastien Desfayes, Jean-Charles Lathion, Souheil Sayegh, Claude Bocquet, Patricia Bidaux

Date de dépôt : 6 septembre 2022

Proposition de motion **pour un versement automatique des prestations** **complémentaires familiales**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la grave crise énergétique que traverse l'ensemble du continent européen et ses conséquences financières très importantes pour les ménages ;
- le renchérissement des prix suisses dans le secteur des transports, du logement et de l'énergie ainsi que dans l'équipement ménager et l'entretien courant ;
- que ce renchérissement s'ajoute au renchérissement systémique de la vie de nombreuses familles, avec notamment l'augmentation annoncée des primes d'assurance-maladie pour 2023 ;
- le contexte économique inflationniste qui va nous obliger à revoir notre façon de vivre et de consommer ;
- la question du pouvoir d'achat qui ne va pas cesser de prendre de l'importance ces prochains mois ;
- le non-recours à l'aide sociale par des individus et des familles qui pourraient théoriquement y prétendre ;
- la non-automaticité des prestations complémentaires familiales ;
- que l'automaticité du versement des prestations complémentaires familiales ne nécessiterait pas de travail supplémentaire de la part de

l'administration car celle-ci possède l'ensemble des informations nécessaires ;

- que cette automaticité pourrait se faire sur le même modèle que le versement des subsides d'assurance-maladie ;
- que le montant du versement automatique des prestations complémentaires familiales est par ailleurs d'ores et déjà évalué par l'administration chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget de fonctionnement de l'Etat ;
- que des millions de francs restent dans les caisses de l'Etat, faute de demande par les ayants droit ;
- l'apport financier supplémentaire conséquent que constituent ces prestations familiales, dans un contexte inflationniste, pour l'ensemble des familles aux bas revenus,

invite le Conseil d'Etat

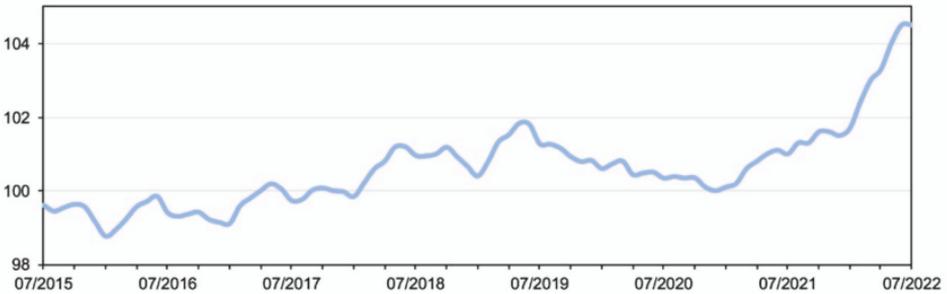
à instaurer le versement automatique des prestations complémentaires familiales au 1^{er} janvier 2023.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Revenue par surprise après des décennies d'accalmie, l'inflation va nous obliger à revoir notre façon de vivre et de consommer. Dans ce contexte, la question du pouvoir d'achat ne va cesser de prendre de l'importance ces prochains mois.

Un contexte économique inflationniste

En Suisse, en juillet 2022, l'indice des prix à la consommation (IPC) s'est élevé à 104,5 points (base 100 en décembre 2020), soit une augmentation des prix de l'ordre de 3,4% sur an.

G1 Indice des prix à la consommation (décembre 2020 = 100) : évolution de l'indice

Source : communication de l'OFS du 3 août 2022

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le renchérissement des prix touche principalement le secteur des transports (+12,4) porté par le prix des carburants, du logement et de l'énergie (+4,6) ainsi que l'équipement ménager et l'entretien courant (+5).

A Genève, selon l'office cantonal de la statistique, la variation annuelle de l'IPC est de l'ordre de 3,2%.

Notre pays se situe donc dorénavant au-delà du niveau de stabilité des prix (0% à 2%) fixé par la Banque nationale suisse (BNS), ce qui n'était plus arrivé depuis le début des années 1990.

Si grâce au franc fort, nous bénéficions d'un atout monétaire important en comparaison internationale, la situation ne devrait cependant pas se stabiliser rapidement et pourrait même s'aggraver encore.

En effet, la grave crise énergétique que traverse l'ensemble du continent européen devrait accélérer l'augmentation des prix dans le secteur de l'énergie dès cet automne avec des conséquences financières très importantes pour les ménages.

De plus, des augmentations importantes des primes d'assurance-maladie (jusqu'à 10% selon certaines estimations) sont attendues pour l'année 2023, renchérisant encore un peu plus la vie de nombreuses familles.

Agir rapidement et efficacement pour le pouvoir d'achat

Face à cette situation économique tendue et devant l'inertie du Conseil d'Etat, il convient d'agir rapidement avec des instruments qui ont démontré leur efficacité.

C'est pourquoi le Parti Démocrate-Chrétien propose à travers la présente motion de rendre automatique le versement des prestations complémentaires

familiales dès le 1^{er} janvier 2023. Cette mesure aurait pour effet de s'assurer que l'ensemble des familles à bas revenus puissent s'appuyer sur un apport financier supplémentaire dans un contexte inflationniste.

Pour rappel, les prestations complémentaires familiales sont destinées aux personnes ayant leur domicile et résidant dans le canton depuis au moins cinq ans sans interruption de plus de trois mois et qui vivent dans un ménage commun avec des enfants de moins de 18 ans, ou de 25 ans s'ils étudient ou suivent une formation professionnelle donnant droit à une allocation de formation professionnelle. Ces familles doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Pour un ménage d'un adulte, exercer une activité lucrative d'au moins 40% ou, pour un ménage de deux adultes, exercer une activité lucrative d'au moins 90%.

Il s'agit donc **d'une prestation qui s'adresse uniquement aux personnes actives sur le marché du travail** dont le calcul tient compte de la situation personnelle et économique du groupe familial dans le cadre d'une comparaison entre les revenus et les dépenses à partir du RDU et des dépenses reconnues prévues pour les prestations complémentaires AVS/AI.

Ainsi, l'automaticité du versement des prestations complémentaires familiales ne nécessiterait pas de travail supplémentaire de la part de l'administration, car celle-ci possède l'ensemble des informations nécessaires dans le cadre de l'établissement du RDU. Elle pourrait se faire sur le même modèle que le versement des subsides d'assurance-maladie.

Le montant est par ailleurs d'ores et déjà évalué par l'administration chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget de fonctionnement de l'Etat. Ainsi, pour son projet de budget 2021, le Conseil d'Etat a évalué le montant total à 21 900 669 francs dont environ 16 771 491 francs (comptes 2021) ont été effectivement versés, soit environ plus de 5 millions de francs qui restent dans les caisses de l'Etat.

Une telle mesure aurait pour mérite de lutter efficacement contre le non-recours aux prestations sociales dont un rapport de la HEG datant de 2015 a documenté les motifs et biais qui amenaient les personnes pourtant éligibles à ne pas recourir à certaines prestations sans élaborer de mesures concrètes et structurées pour endiguer un tel phénomène.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de faire bon accueil à la présente proposition de motion en faveur de la classe moyenne genevoise.